



SAS Le Vernois

Projet agrivoltaïque au sol sur la commune de Présilly (39 270)

Puissance installée 995 kWc

Annexes 3-4-5-7 du Cerfa

Sommaire

1. Présentation de la société **SAS Le vernois**
2. Cadre réglementaire
3. Etat initial
 1. Localisation du terrain
 2. Historique du projet
 3. Enjeux
4. Caractéristiques du projet
5. Mise en œuvre du projet
 1. Démarche ERC
 2. Déroulé des travaux
 3. Impacts en exploitation
 4. Démantèlement et recyclage
 5. Etude de danger
6. Conclusion

1. Présentation de la société **SAS Le Vernois**

Identité de l'entreprise :

La SAS Le Vernois est une entreprise à taille humaine. Son fondateur **Cyril METRAL-BOFFOD** est un agriculteur, installé dans le Jura et produisant du lait pour la filière Comté et Morbier.

Soucieux de l'environnement Cyril a déjà développé de l'énergie solaire pour sa ferme. Il souhaite mettre son expérience pour développer des énergies renouvelables pour les citoyens. Attaché à notre territoire il travaille avec des entreprises Jurassiennes.



Présentation de la société **SAS Le Vernois**

La société a mise en service le 09 janvier 2025, la première installation photovoltaïque de 384 kWc.

Ce projet a permis d'acquérir de l'expérience et d'établir un réseau avec les entreprises jurassiennes.

Travailler localement est une valeur forte de l'entreprise.



2. Cadre réglementaire

Etant d'une puissance inférieure à 1 MWc, la centrale solaire de Présilly 39 sera soumise à une procédure d'examen au cas par cas, puis à une déclaration préalable.

Le Gouvernement a souhaité accélérer le déploiement de petites installations photovoltaïques au sol en simplifiant leurs procédures d'évaluation environnementale (décret 2022 970 du 1^{er} juillet 2022).

Le développement de centrales agrivoltaïques au sol de moins de 1 MWc a plusieurs avantages:

- **Leur emprise au sol est réduite(entre 1 et 2 hectares)** et peuvent plus facilement s'insérer dans les territoires sans impacter les paysages
- La durée de développement est plus courte qu'un projet soumis à permis de construire, **entre 12 et 18 mois entre le début et la mise en service** contre 5 ans pour un projet soumis à permis de construire.
- Les centrales de moins de **1 MWc sont raccordables sur une ligne haute tension** sans renforcement du réseau électrique, cela permet un raccordement de proximité au lieu de raccorder son installation à un poste source.

Contexte Energétique National:

La France s'est fixée à travers la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Energie) un objectif de réduire la consommation primaire des énergies fossiles de 35 en 2028 par rapport à 2012 et d'augmenter la part des énergies renouvelables 50 en 2028

Contexte Energétique Régional:

Le projet s'inscrit dans les objectifs du SRADDET Bourgogne-Franche-Comté (« Ici 2050 »), visant le développement significatif de la capacité photovoltaïque régionale, contribuant à l'atteinte, voire à l'anticipation, des objectifs régionaux et nationaux de transition énergétique.

3. Etat initial

3.1 Localisation du terrain

Commune de Présilly 39270

Parcelles concernées : ZB 134 – 27 683 m²

Total surface : **27 683 m²**

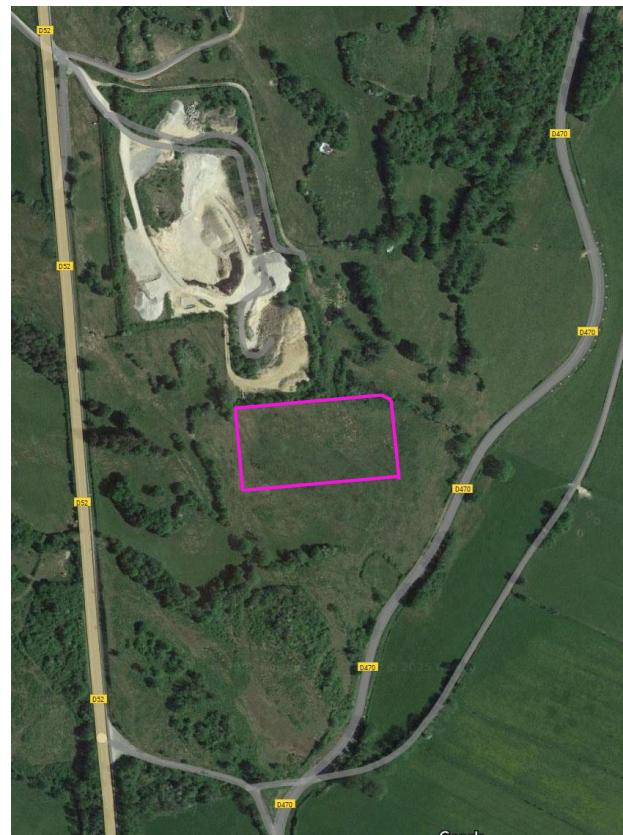
La SAS Le vernois dispose d'un bail long terme avec le propriétaire le GFA La Thoreigne.

La parcelle est à l'abandon et en friche: le terrain a **une faible valeur agricole** : le terrain est pauvre.

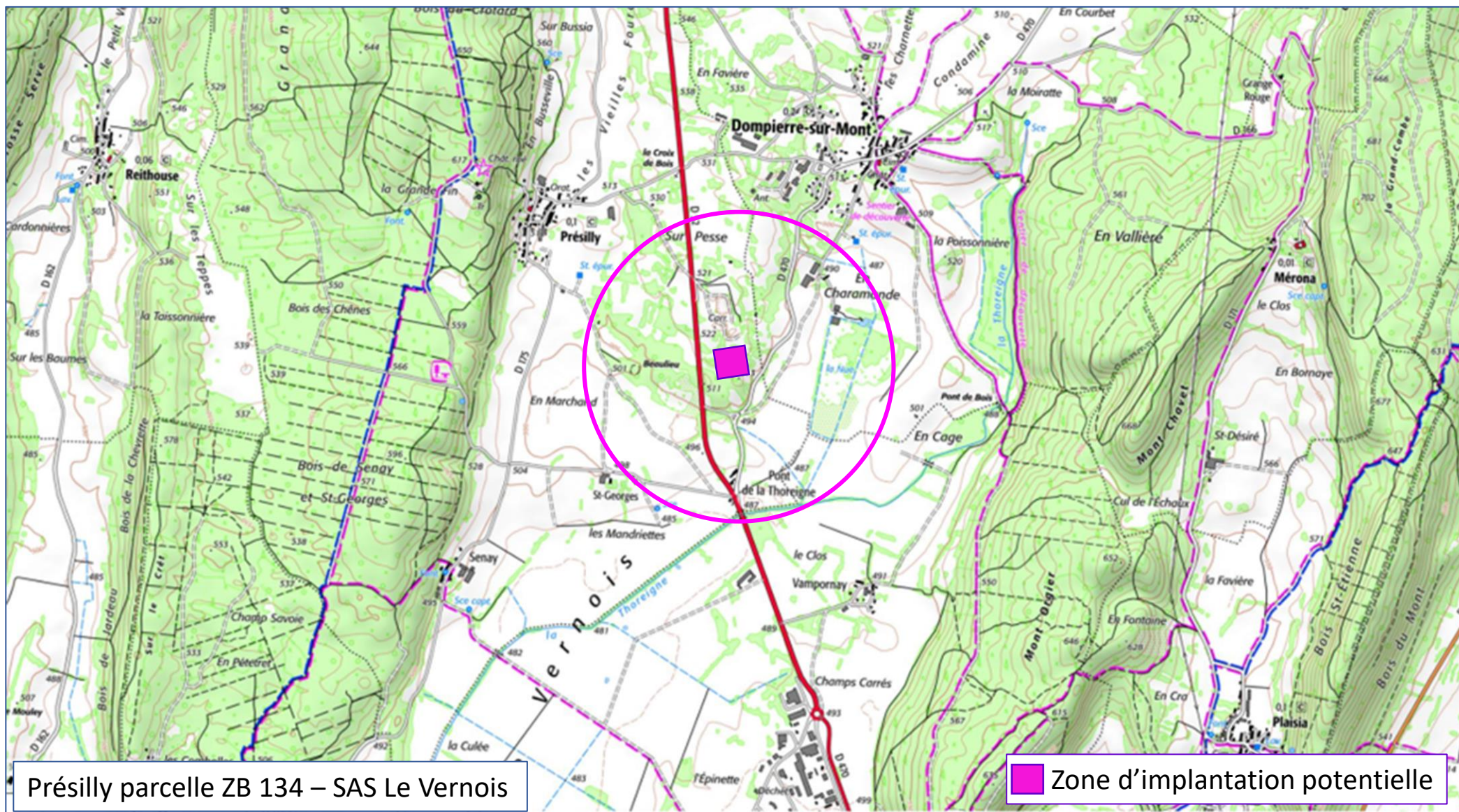
Document d'urbanisme PLUi adopté en 2024

Le maire a été rencontrée une première fois le **27.05.2025**, puis à plusieurs reprises entre aout 2025 et janvier 2026 et ne s'oppose pas au projet.

Coordonnées GPS
46°55'00,74 N 5°59'97,97 E
46.550074 , 5.599797



3 Etat initial Annexe 3 : plan de situation



3. Etat initial

3.2 Historique du site

Avant les années 2000 : la parcelle était cultivée, à des fins agricoles pour le pâturage bovins viande.

Aujourd'hui : cette parcelle a doucement évolué en friche, et n'est actuellement plus utilisée. Le sol est pauvre.

Les bénéfices agronomiques de l'ombrage :

- Limitation de l'évapo-transpiration, du stress hydrique et économie en eau
- Baisse des températures sur la parcelle et protection contre la luminosité excessive en période estivale

Ces actions contribuent à améliorer le potentiel agronomique de la parcelle.

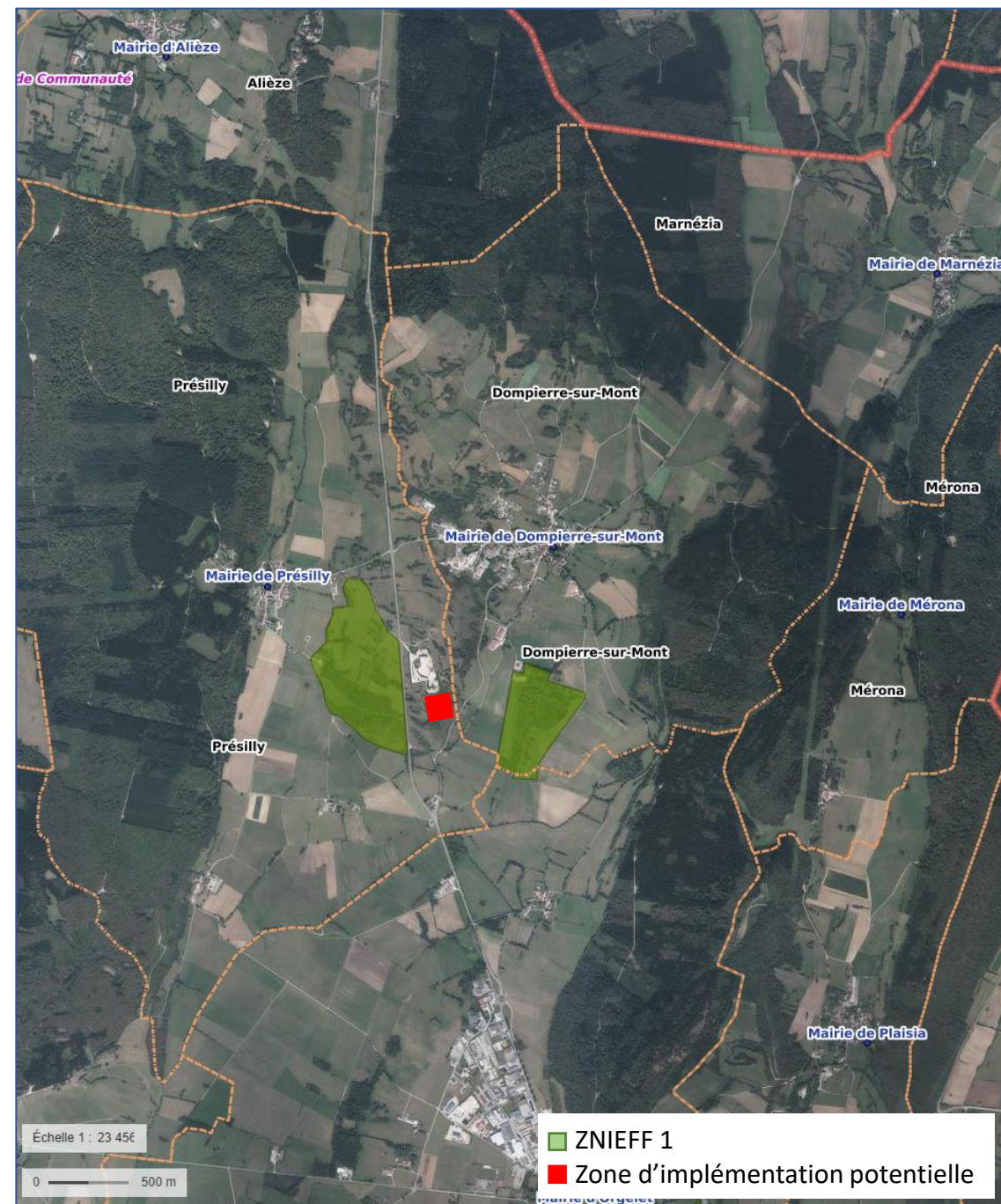


3. Etat initial (ZNIEFF)

3.3 Enjeux

La zone d'implantation

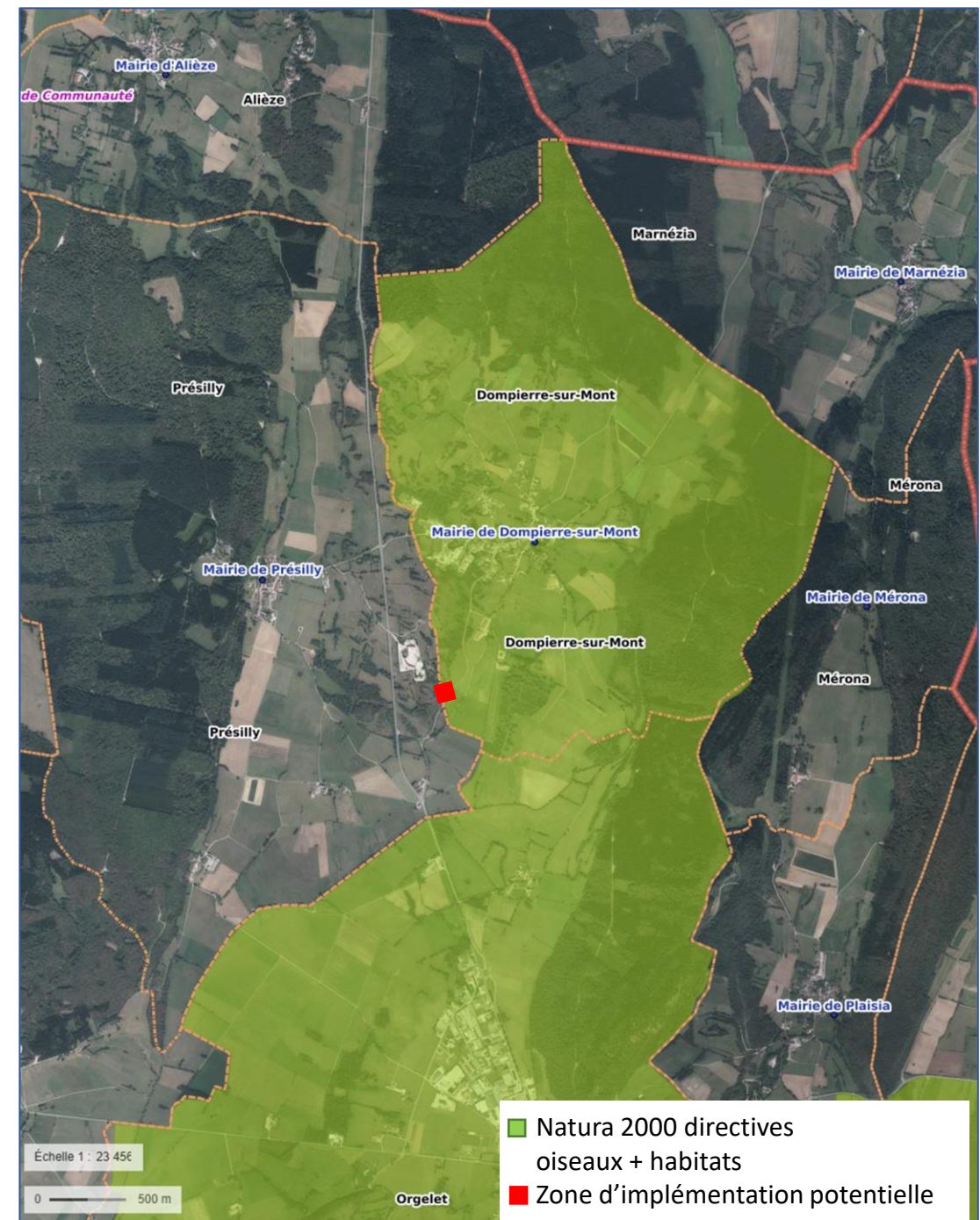
potentielle se situe a plus de 325 m de la zone ZNIEFF de type I «*en Chamarande*» et est séparé de la «combe de Présilly» par la route départementale D52 reliant Lons-Le Saunier à Orgelet.



3. Etat initial **Plan Natura 2000**

3.3 Enjeux

Le site est situé à l'ouest de la zone Natura 2000. Le projet, pendant sa phase de construction aura un faible impact sur les espèces à proximité du site.

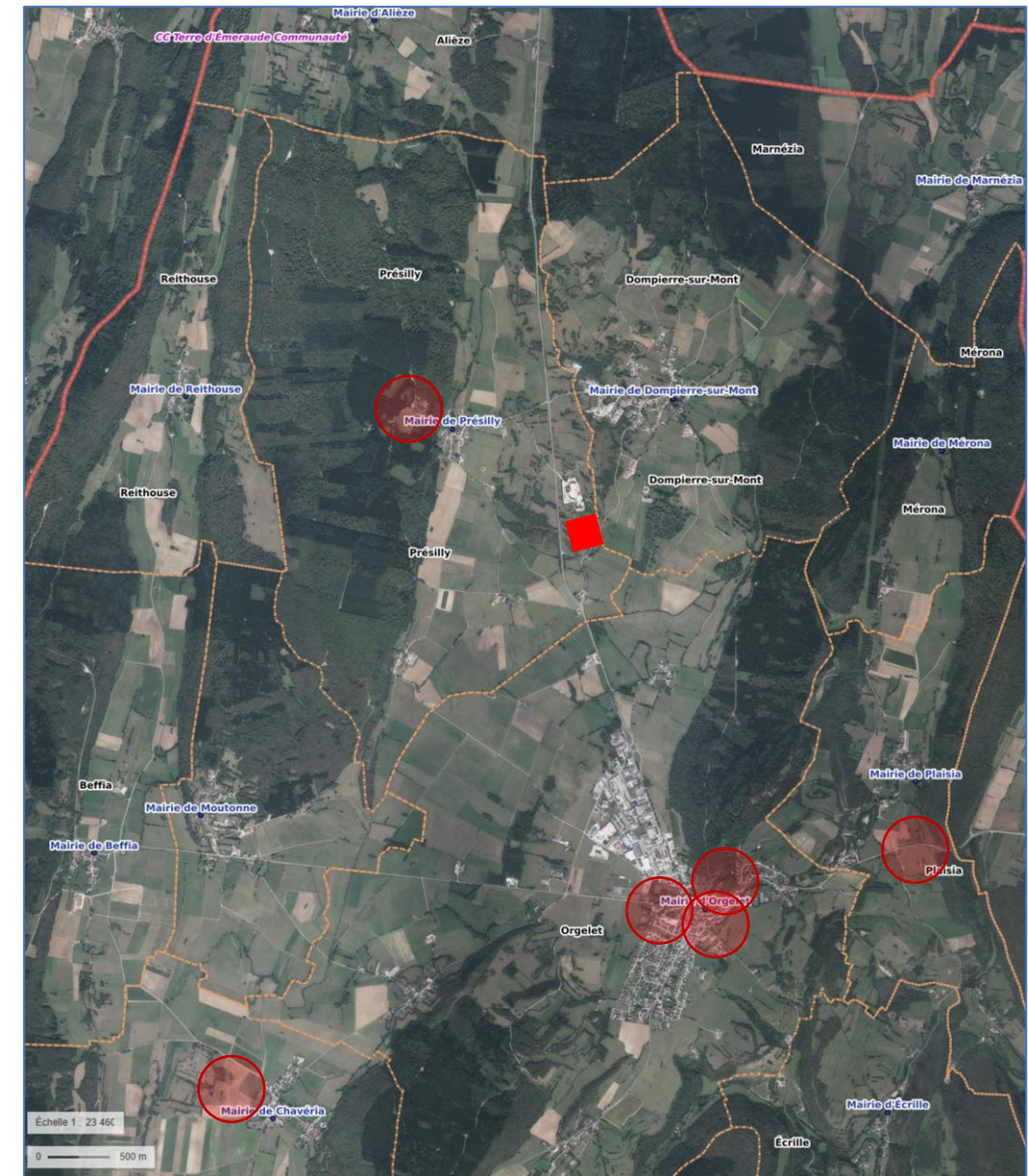


3. Etat initial

3.3 Enjeux

Patrimoine

Le village de Présilly possède un château protégé au titre des monuments historiques. Toutefois, les sites protégés restent hors rayon de 500 mètres autour de la Zone d'Implantation Potentielle. Le projet, situé en contrebas, à **1,4 km**, ne sera pas visible depuis le site



Légende:

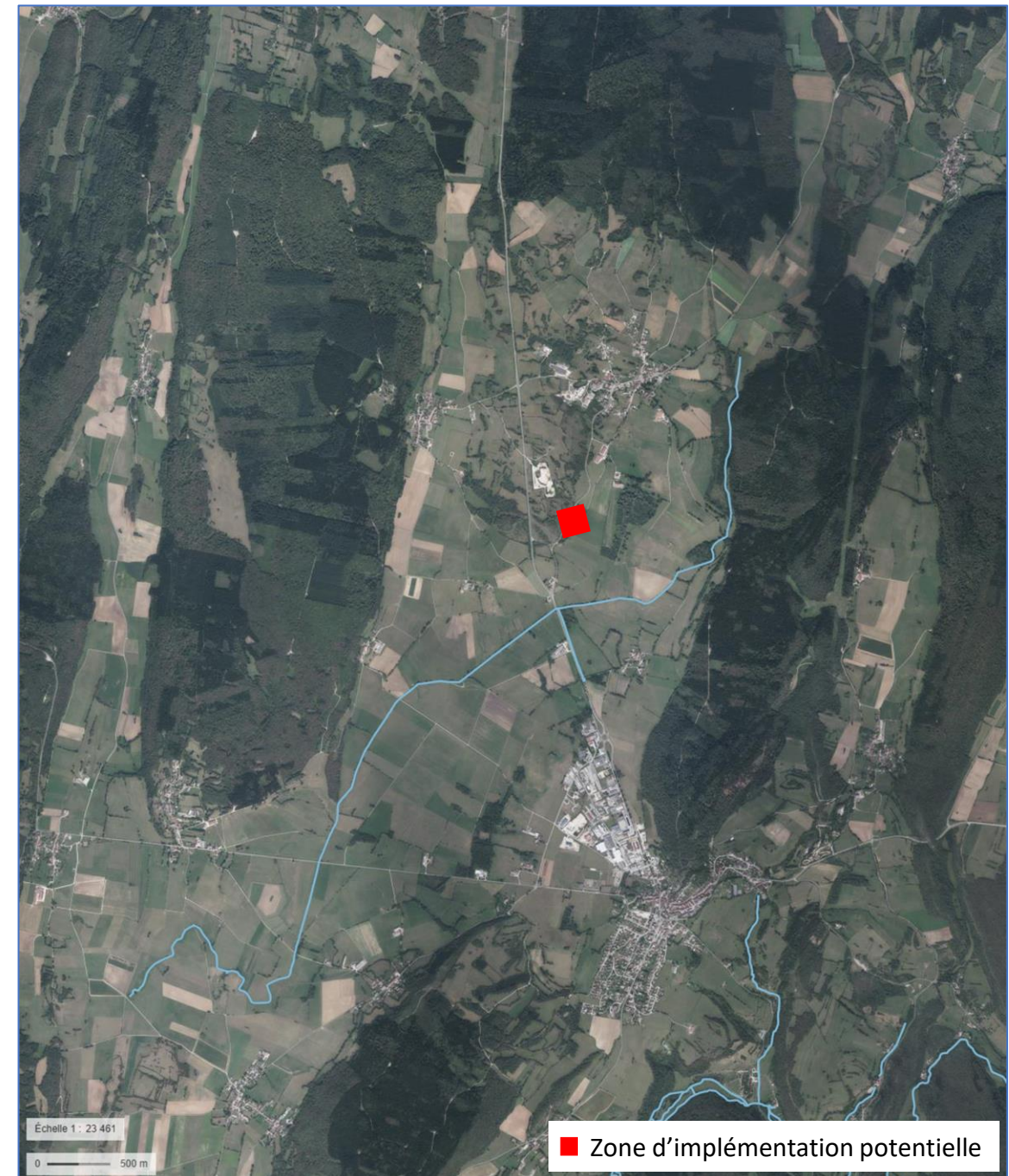
- Zone d'implantation potentielle
- Immeubles classés ou inscrit
- Périmètres de protections des monuments historiques

3. Etat initial

3.3 Enjeux

Hydrologie

L'écoulement le plus proche du projet est la Thoreigne, située en bordure d'un fossé s'écoulant dans dont la distance de l'écoulement de 750 mètres à vol d'oiseau.

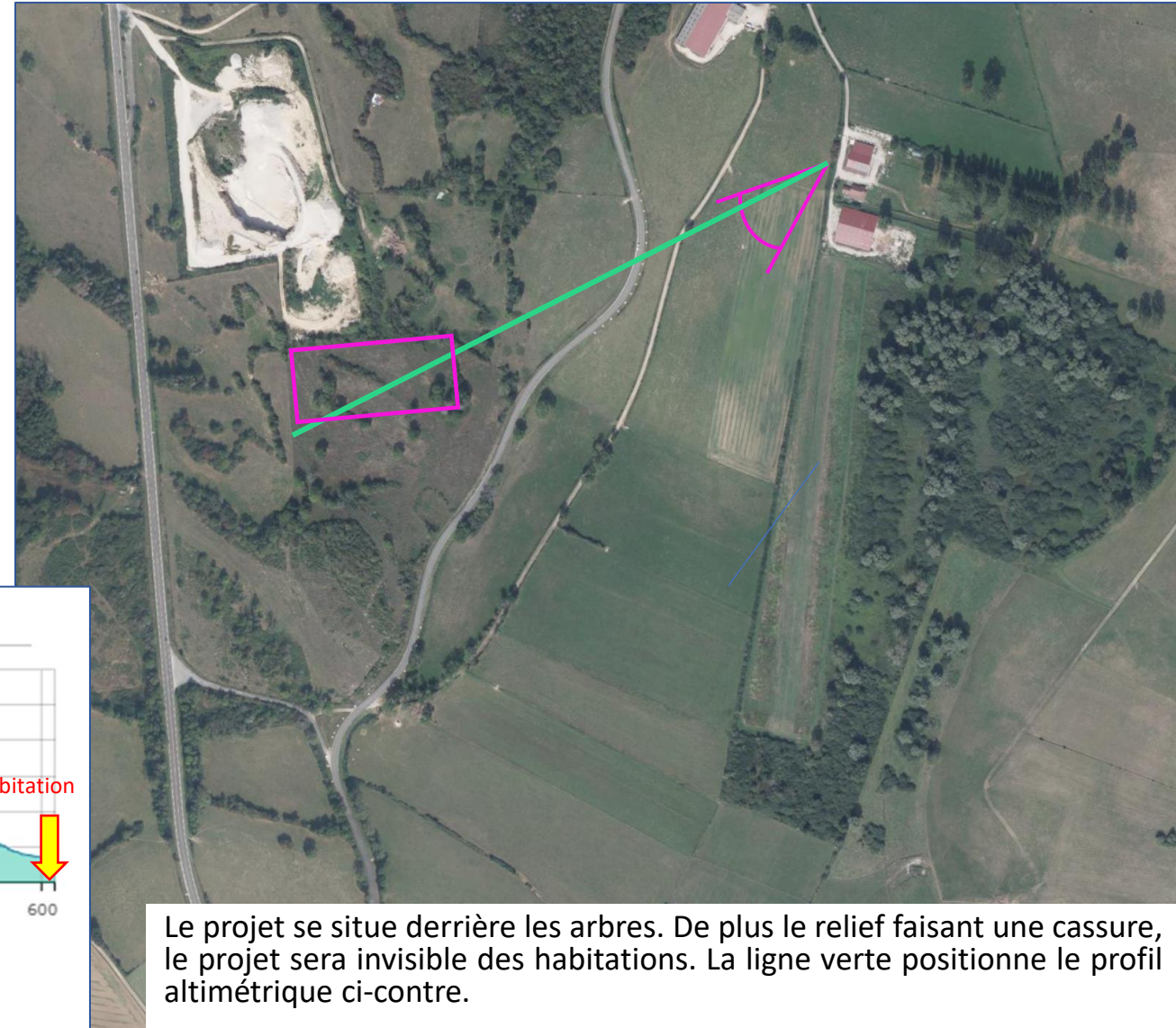
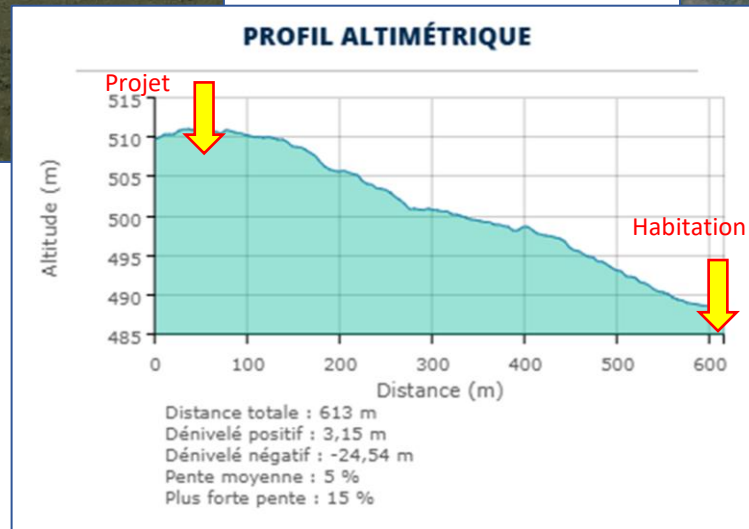


3. Etat initial

3.3 Enjeux

Habitations

L'habitation la plus proche de la Zone d'Implantation du Projet est située à 400 mètres.



Le projet se situe derrière les arbres. De plus le relief faisant une cassure, le projet sera invisible des habitations. La ligne verte positionne le profil altimétrique ci-contre.

3. Etat initial

3.3 Enjeux

Habitations

L'habitation la plus susceptible de voir le projet se situe à 1,3 km au hameau de Vampornay. Les différentes haies entre le site et le hameau, en plus du relief rendent le site invisible.

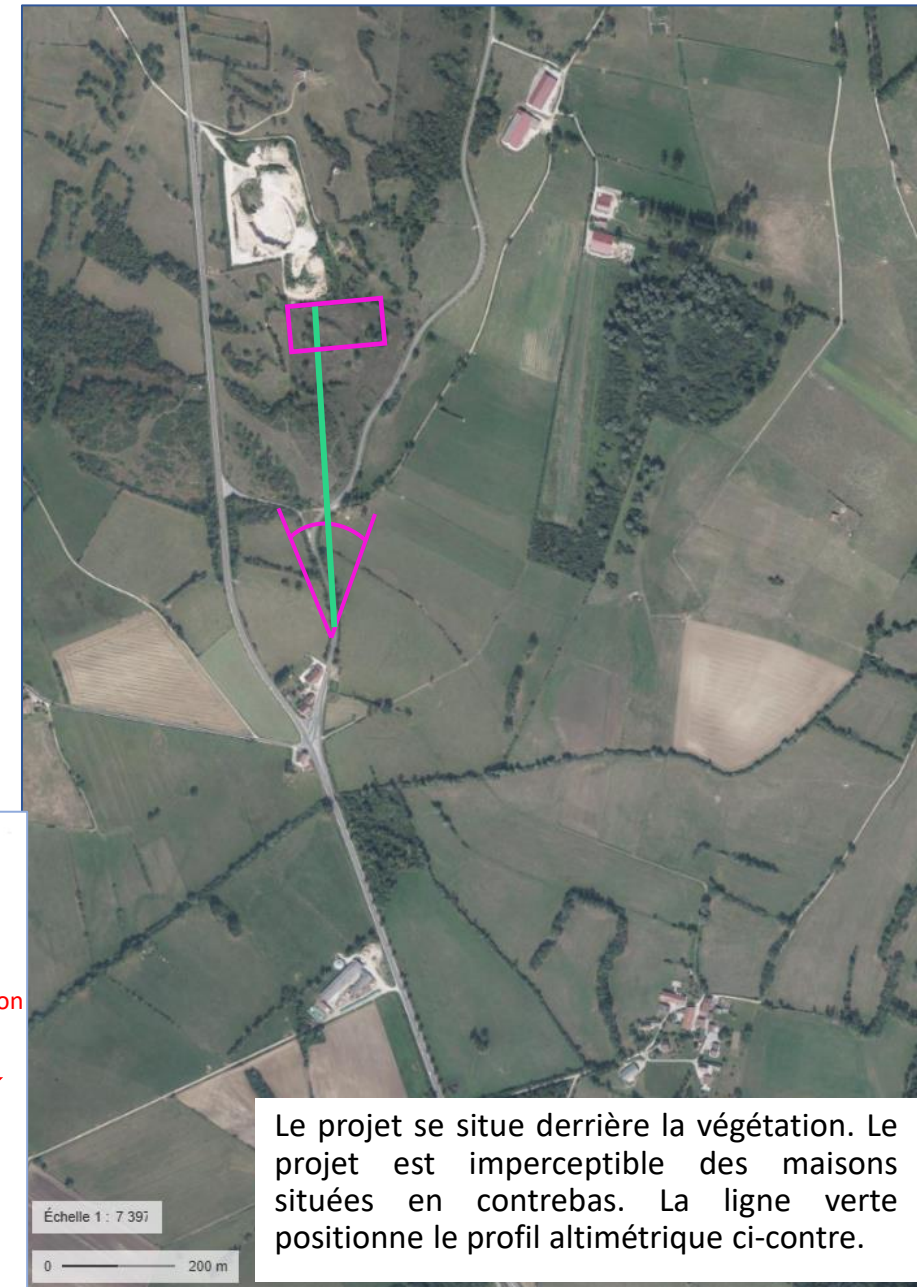
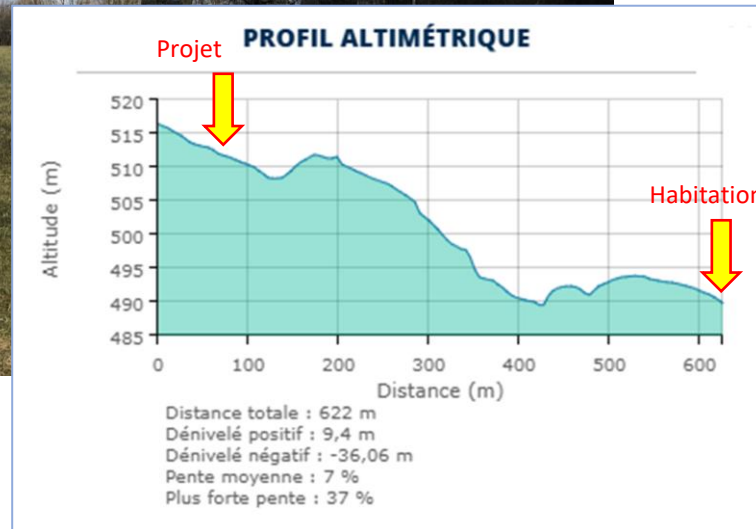
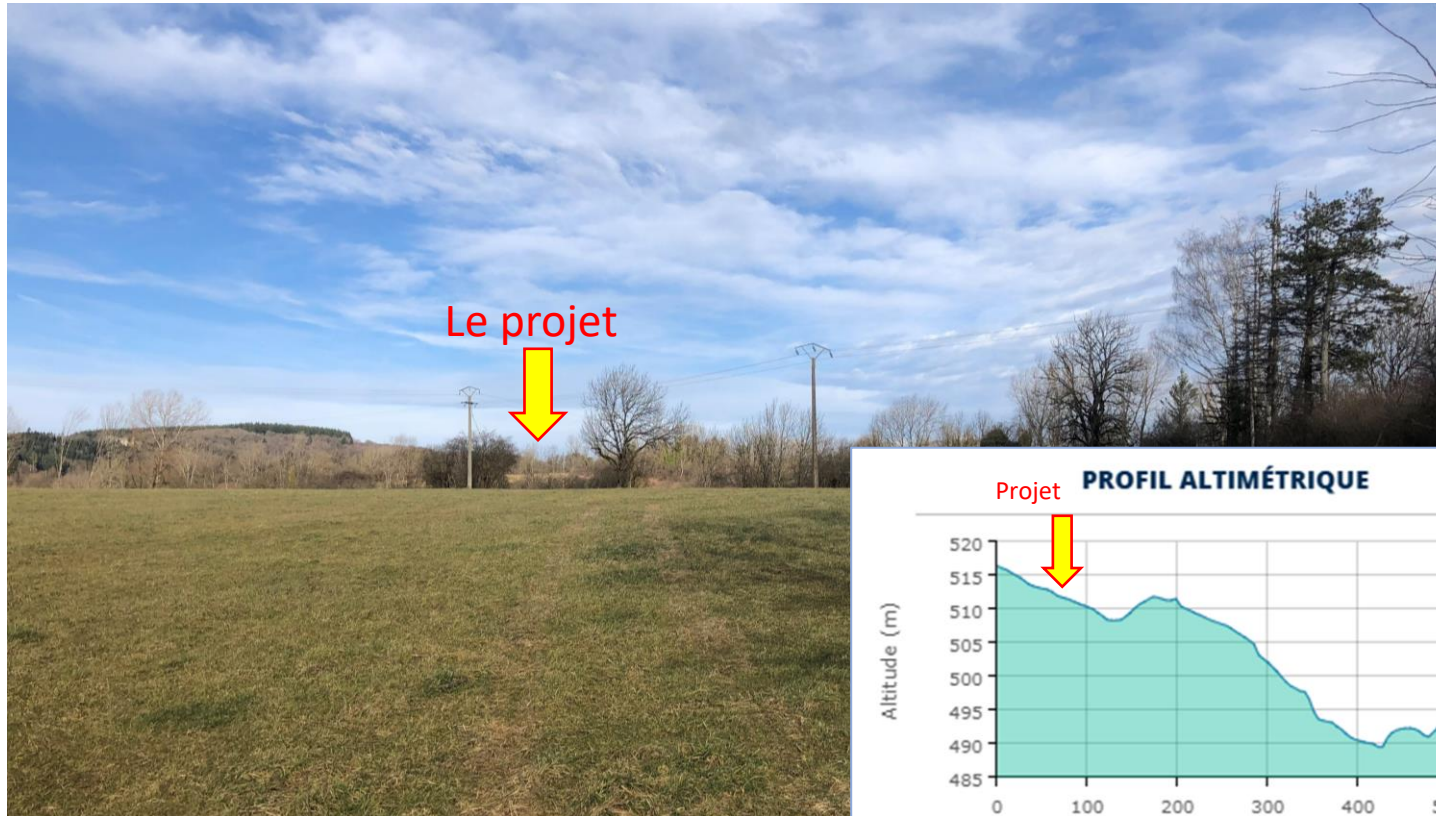


3. Etat initial

3.3 Enjeux

Habitations

Depuis le lieu-dit Pont-de-la-Thoreigne le relief et la végétation rendent le site invisible.



Le projet se situe derrière la végétation. Le projet est imperceptible des maisons situées en contrebas. La ligne verte positionne le profil altimétrique ci-contre.

3. Etat initial

3.3 Enjeux

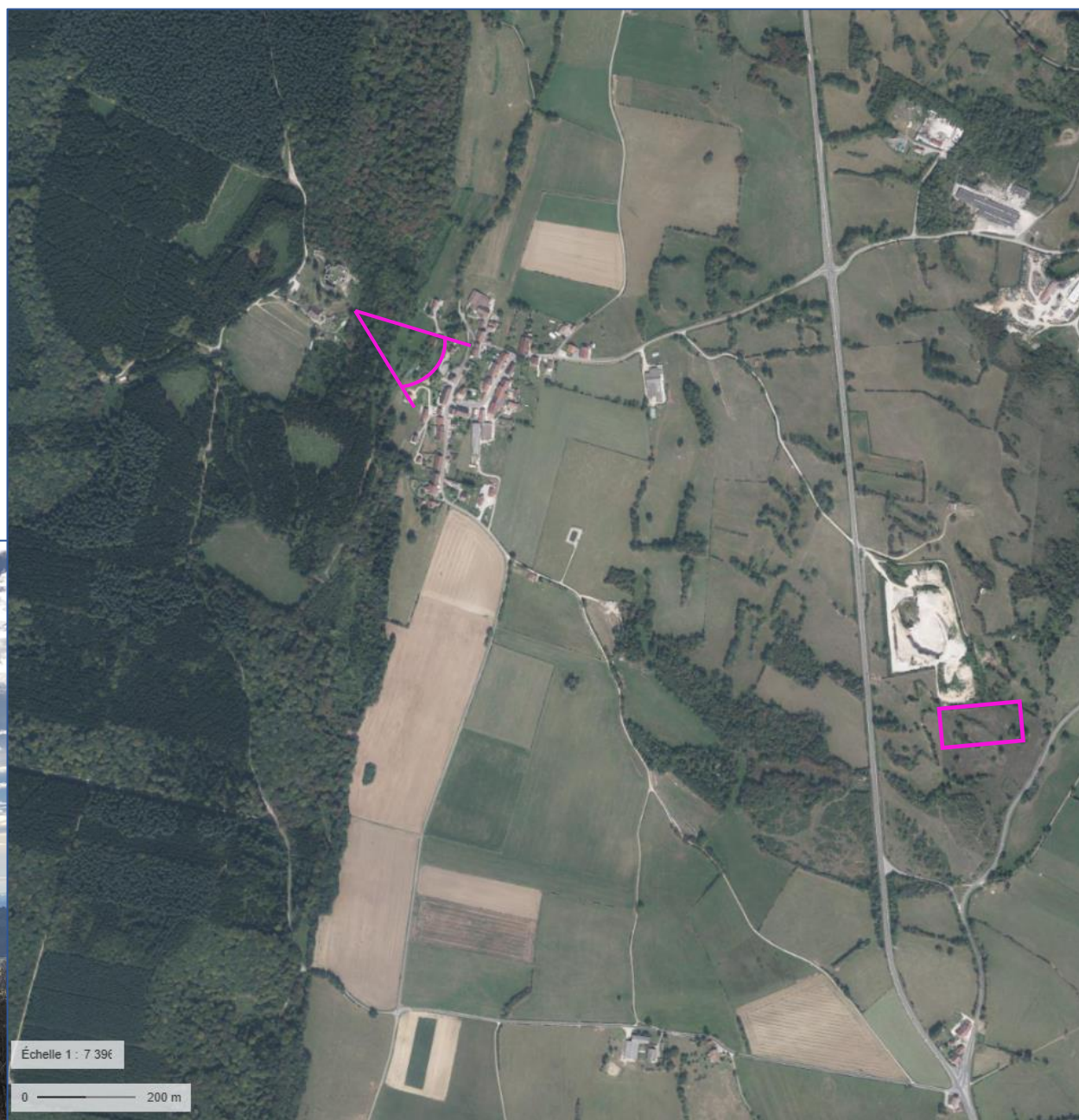
Château de Présilly

Depuis le château le relief et la végétation rendent le site invisible.



Le projet

Table d'orientation

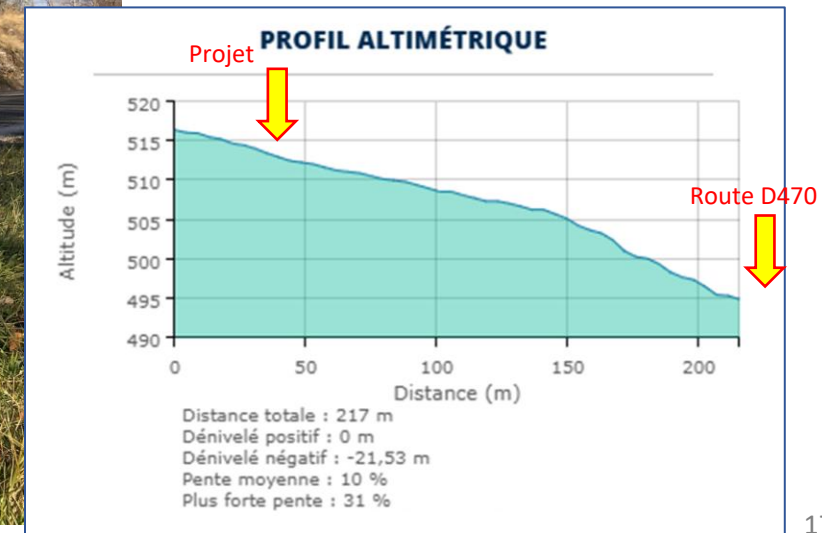


3. Etat initial

3.3 Enjeux

Entrée de parcelle

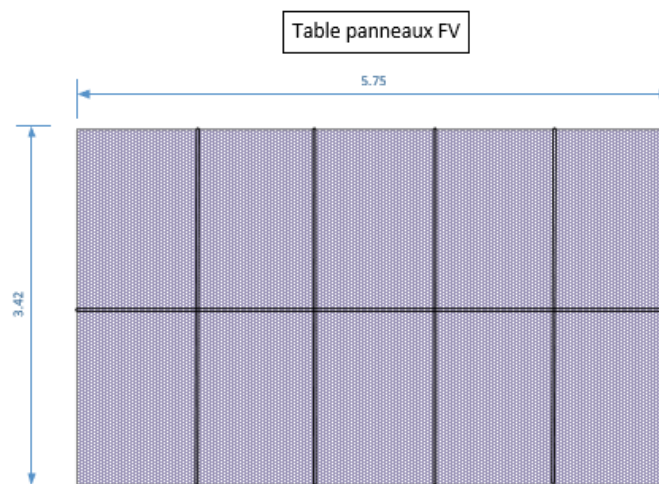
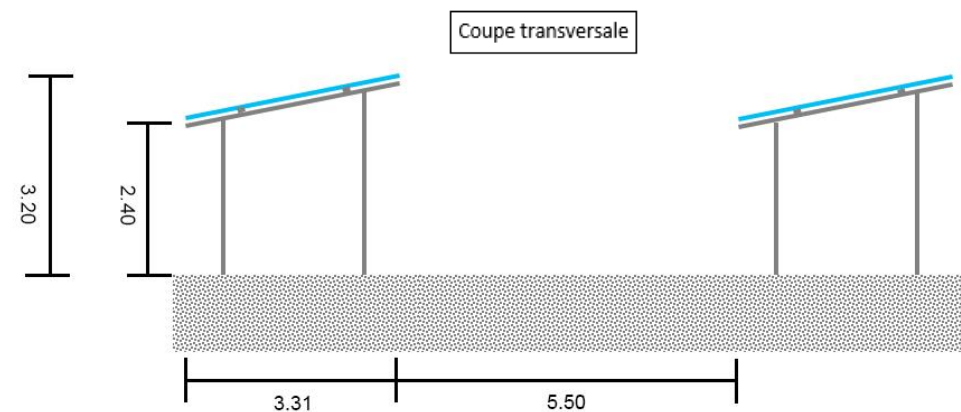
Le talus (comme l'indique le profil altimétrique) sur la partie sud de la parcelle masque complètement le site.



4. Caractéristiques techniques du Projet Annexe 5 Plan de masse



4 caractéristiques techniques du projet : annexe 5 plan des tables photovoltaïques



4 caractéristiques techniques du projet

L'implantation et la répartition des tables dépendra de la technologie développée au moment de la construction. Il pourra être installé :

- 2 250 panneaux photovoltaïque de 600 Wc
- 225 tables bipieux de 10 panneaux

Les tables de taille modeste permettront de mieux s'adapter aux lignes de niveaux du terrain.

Le poste de livraison 6 6 x 2 2 x 3 2 inclut le transformateur, les cellules et le système de comptage. Sa couleur est adaptée à son environnement naturel, avec une teinte vert sapin (RAL 6005) pour une meilleure insertion paysagère.

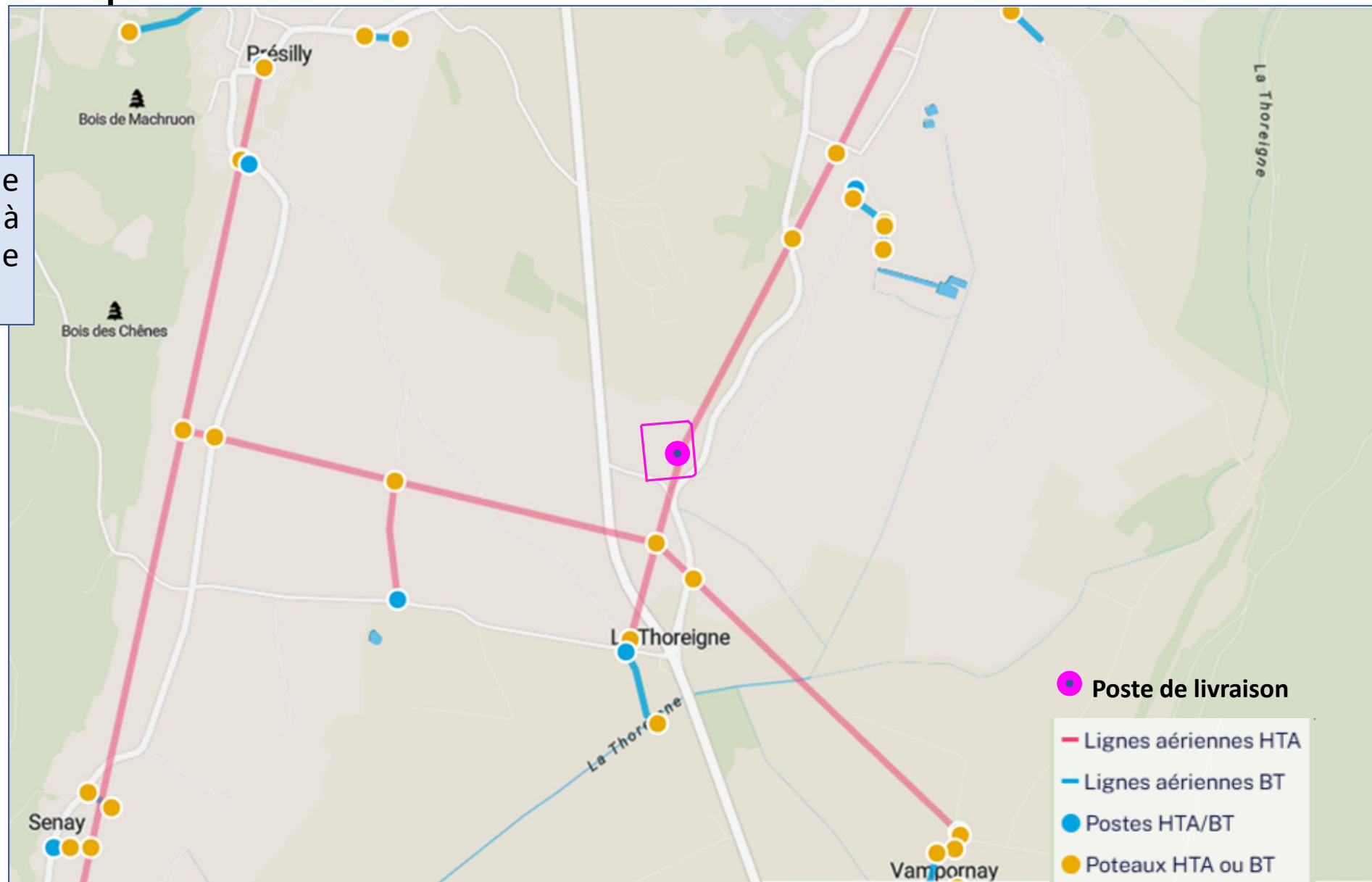
Conformément aux préconisations du SDIS du Jura, une réserve incendie sera implantée, d'une contenance de 120 m³ d'eau.

La puissance de cette centrale sera de 995 kWc, pour une **production annuelle de 1,20 GWh/an**, soit environ **la consommation électrique de 500 personnes** (environ la consommation des deux villages les plus proches de la centrale à savoir Présilly et Dompière-sur-Mont).

Un bénéfice d'environ 33 Tonnes de CO₂ par an est attendu par la production d'électricité photovoltaïque de cette centrale.

Annexe 8 : Principe de raccordement

L'installation photovoltaïque sera raccordée directement à ligne HTA 20kV aérienne traversant la parcelle.



5. Mise en œuvre du projet

5.1 déroulé du projet en phase de chantier

La durée du chantier est estimée entre 3 et 5 mois, et il sera séquencé en 4 étapes

1. Préparation du terrain Le terrassement sera pratiquement inexistant. Les tables photovoltaïques seront implantées en cohérence avec la topographie naturelle du terrain, afin de préserver les fonctionnalités agronomiques des sols, limiter les modifications du relief et assurer une intégration harmonieuse dans le paysage agricole. La clôture sera d'une hauteur de 2 m et disposera d'une ouverture de 15 cm pour la petite faune tous les 2,5 m.
2. Ouverture des tranchées et mise en place du réseau électrique à environ 50 cm de profondeur.
3. Les structures métalliques seront installées au sol à l'aide de pieux battus Les panneaux seront vissés sur les structures, et le réseau interne sera câblé (Onduleurs Chaines).
4. Installation du poste de livraison et raccordement au réseau public par le gestionnaire de réseau. Les aménagements paysagers seront réalisés en fin de chantier.

5. Mise en œuvre du projet

5.2 Démarche ERC : **Type de mesure E: Eviter, R: Réduire, C: Compenser**

Mesure	Etape de mise en œuvre	Méthode et choix réalisés	Impact résiduel
E	Période des travaux	Adaptation des périodes des travaux pour éviter les périodes de nidification Pas de travaux de nuit	Impacts évités sur l'avifaune Impacts évités sur la faune et les Habitations
E-R	Préparation du terrain	Les espèces végétales en bordure de la ZIP seront conservés et taillées.	Impacts sur des espèces à faible enjeux Meilleure insertion paysagère
E	Stockage des matériaux	Stockage au Sud de la ZIP avec géotextile provisoire	Réduction impact paysager, Réduction du risque pollution

5. Mise en œuvre du projet

5.2 Démarche ERC : **Type de mesure E: Eviter, R: Réduire, C: Compenser**

Mesure	Etape de mise en œuvre	Méthode et choix réalisés	Impact résiduel
E	Dimensionnement	Evitement et mise en défend des zones humides probables situés au sud de la ZIP	Absence de zones humides
R	Pose des structures métalliques	Nous utiliserons des pieux battus Les tables seront espacées de 2m	Impact réduit sur l'imperméabilisation des sols Réduction de l'impact sur l'écoulement des eaux
E	Installation des clôtures	Clôture avec passage petite faune, ouverture de 15 cm tous les 2,5m	Amélioration du passage de la faune
R	Raccordement à la ligne HTA	Raccordement par ENEDIS directement sur la parcelle	Impacts faibles sur une surface agricole

5. Mise en œuvre du projet

5.3 Fonctionnement en exploitation

La centrale photovoltaïque est prévue pour être exploitée pour une durée de 25 ans.

Lors de sa phase exploitation, elle sera supervisée quotidiennement, par suivi à distance.

Trois passages annuels seront à prévoir pour la maintenance préventive.

Un plan de maintenance sera mis en place, définissant les missions du technicien, à savoir

Maintenance préventive (Contrôle des tables/modules, thermographie infrarouge, validation donnée de contrôle).

Maintenance curative (intervention sur site lors d'une alerte de défaillance de l'installation).

Un entretien de la parcelle est prévu par l'opérateur.

Pendant son exploitation, la centrale ne créera pas de nuisances sonores, les équipements électriques (onduleur et poste de livraison) respecteront les normes en vigueur L'impact sonore est donc considéré comme nul, dû à l'éloignement depuis les habitations.

5.4 Démantèlement et recyclage

En fin d'exploitation, la centrale photovoltaïque bénéficiera soit :

- d'un programme de repowering consistant à remplacer les panneaux et les onduleurs par des équipements neufs
- ou d'une opération de démantèlement avec remise dans son état initial : extraction : des pieux battus du réseau interne

Dans tous les cas, les éléments retirés (Panneaux, Onduleurs, Structures métallique, Câbles) seront recyclés par la filière de valorisation dédiée.

SOREN pour les panneaux, PV CYCLE pour les onduleurs et les structures métalliques seront fondues.

5. Mise en œuvre du projet

5.5 Etude de danger

Type de risque	Niveau de risque	Mesures
Construction - Pollution	Modéré	Balisage du chantier, bac de recyclage et traitement des déchets, installation de bâches géotextiles sous les engins de chantier au repos
Construction - Coactivité et gestion des accès	Modéré	Mise en place d'un contrat de coordination sécurité et protection de la santé.
Construction - Vol et dégradation	Modéré	Mise en place d'un système de vidéosurveillance du chantier
Construction – Incendie	Faible	Installation de la réserve incendie de 120 m ³ (consultations SDIS)
Exploitation Intrusion	Faible	Installation de grillages anti intrusion, détection de mouvement et vidéosurveillance Installation de panneaux de signalisation
Exploitation -Décrochage des pieux battus	Faible	Étude de sol permettant d'appréhender la nature du sol et de battre les pieux assez profondément
Exploitation Foudre	Faible	Mise à la terre des panneaux, parafoudre pour la cabine électrique
Exploitation -Accident maintenance	Faible	Intervention par notre personnel qualifié disposant des habilitations électriques. Mise en place du plan de prévention et de la signalétique adaptée

7. Conclusion

L'implantation d'une centrale photovoltaïque sur un terrain non exploité, dans les conditions détaillées ci-dessus, se fera **sans impact majeur sur l'environnement**, voire avec un impact bénéfique.

Les travaux effectués pour l'implantation de cette centrale seront tous **réversibles** (démontage des pieux, déterrage des câbles) et permettront à la parcelle de retrouver son aspect initial.

La parcelle choisie pour l'implantation est en dehors de tout zonage environnemental, patrimonial et hydraulique.

Nous considérons que, par la petite taille du projet et son absence d'enjeu environnemental et foncier, **ce projet sera dispensé de la réalisation d'une étude environnementale.**